

PIGEON CARRIERES

S.A.S. au capital de 5.600.000 € Siège Social - La Guérinière B.P. 37095 - 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS

Téléphone 02 99 96 63 65 - Télécopie 02 99 96 52 02 Louvigné-de-Bals, Tél. 02 99 49 00 40 - Martigné-Ferchaud, Tél. 02 99 47 93 83 - Torcé Vivier-en-Charnie, Tél. 02 43 90 43 08 Chantepie. Dépôt Matériaux, Tél. 02 99 41 56 05 - La Croixille, Tél. 02 43 68 54 57 - Montreuil/Poulay, Tél. 02 43 04 49 24

Carrières - Matériaux de Construction et de Viabilité - Tuyaux transports à domicile par camions

INTERNET: www.groupe-pigeon.com

R.C. Rennes B 342 793 692 D. Banc. Banque Bretagne Vitré C.C.P. Rennes N° 3707-91 F SIRET 342 793 692 00019 Code APE 812 Z N° TVA FR 86 342 793 692

CARRIÈRE DU TAHUN Commune de Guémené-Penfao Département de Loire-Atlantique (44)

Dossier de demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Note complémentaire au mémoire en réponse à l'avis n°2018-3594 du 7 février 2019 de la MRAe

Septembre 2020

PREAMBULE -

La société Pigeon Carrières sollicite l'autorisation d'exploiter au lieu-dit « Le Tahun » une ancienne carrière de roches massives (grès et schiste) à ciel ouvert. Cette carrière, initialement autorisée par arrêté préfectoral en date du 8 octobre 1990, a dernièrement été exploitée par la société Baglione.

En 2010, la société Baglione du Tahun a déposé un dossier de déclaration de cessation d'activité et de remise en état de cette carrière. Le 22 février 2011, le préfet, par courrier, a donné acte à la Société Baglione du Tahun de la cessation définitive de l'exploitation et de la remise en état de cette carrière. Dans la perspective de développement de son activité et afin de répondre à la demande du marché local, la société Pigeon Carrières s'est positionnée sur ce site en 2011.

Afin de pouvoir continuer à exploiter ce site, la société Pigeon Carrières a constitué un dossier de demande d'autorisation environnementale dont les étapes d'instruction sont résumées ci-après.

5 septembre 2018

- Recevabilité de la demande présentée délivrée par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire.
- Sollicitation de l'avis de l'Autorité Environnementale.

7 et 25 février 2019

- Rendu de l'avis de l'Autorité Environnementale.
- Mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis émis.

2 avril au 3 mai 2019

- Enquête publique
- Echanges entre la société Pigeon Carrières et le Conseil départemental de Loire atlantique notamment au sujet du trafic de camions et de l'évacuation des eaux collectées sur la carrière.

Depuis mai 2019

- Reprise du dossier de demande initial
- Suite aux échanges avec le Conseil départemental, notamment concernant le trafic de camions et l'évacuation des eaux collectées sur la carrière, et afin de prendre en compte les observations émises par la population lors de l'enquête publique, la société Pigeon Carrières s'est engagée à faire évoluer son projet.
- Planification d'une enquête publique complémentaire telle que prévue aux articles L123-14-II et R123-23 du Code de l'environnement afin de présenter les évolutions du projet à la population riveraine.

Le présent document apporte des compléments aux éléments en réponse apportés suite à l'avis de la MRAe qui pour rappel a été établi en amont de l'évolution du dossier.

1. Concernant le trafic de camions

La MRAe précise dans son avis :

« En l'état, le dossier ne démontre pas la capacité du réseau routier secondaire situé aux abords du site à accueillir le trafic lié à son exploitation, dans des conditions satisfaisantes en matière de sécurité des usagers et de conservation de l'état des routes : celles-ci apparaissent relativement étroites au regard du gabarit des camions attendus pour le transport de granulats. Si des travaux d'élargissement des routes sont rendus nécessaires en vue de l'exploitation de la carrière, ils devront être intégrés au présent dossier. »

La société Pigeon Carrières précise dans son mémoire en réponse :

« Il est précisé que la société Pigeon Carrières est en relation avec le Département (service Aménagement, délégation de Châteaubriant) qui gère le réseau routier, et notamment les routes départementales, dans le secteur de Guéméné Penfao, afin d'étudier les meilleures possibilités de circulation des camions (identification des routes les plus appropriées tant au niveau du trafic que de la sécurité).

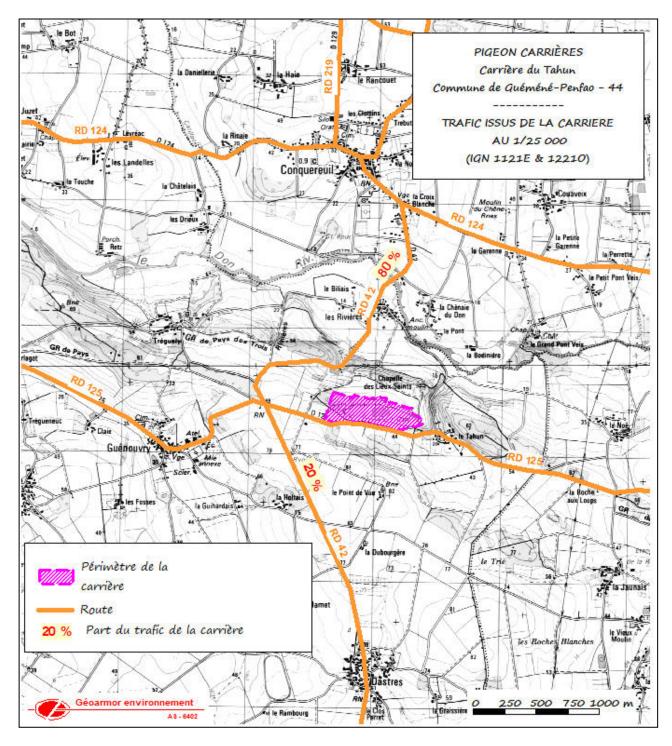
Un comptage de véhicules a d'ailleurs été mis en place sur les axes proches de la carrière en fin d'année 2018. Les résultats de ces comptages ne nous ont pas été communiqués à ce jour. »

Les compléments suivants sont apportés à la réponse :

La répartition du trafic de camions lié à l'activité de la carrière est modifiée suite aux comptages de véhicules réalisés en décembre 2018 :

- la RD 125 ne sera empruntée par les poids lourds uniquement qu'entre la RD 42 et l'entrée/sortie de la carrière,
- la RD 125 vers Marsac Sur Le Don (est) ou vers Guénouvry (ouest) sera interdite à la circulation des poids lourds entrant dans la carrière ou sortant de la carrière,
- le trafic issu de la carrière utilisera uniquement la RD 42 vers le nord ou vers le sud pour rejoindre le réseau structurant. La répartition du trafic estimé se répartissant en 20% vers le Sud et 80% vers le nord.

La figure ci-après précise la répartition des camions sur les axes routiers locaux en entrée/sortie de site.



La note présentant les résultats du comptage réalisé par le conseil départemental est jointe en **annexe 1** du présent document.

Ces éléments complémentaires ont été intégrés au dossier de demande environnementale.

2. Maîtrise des risques liés à la silice

La MRAe précise dans son avis :

« Au vu du dossier, la teneur en silice des poussières ne sera quantifiée que lorsque la carrière sera en activité. Le dossier ne questionne pas la possibilité ou non de procéder à un premier niveau d'évaluation préalable, à partir par exemple du pourcentage de silice présent dans les roches exploitées et il ne semble pas être prévu de mesure corrective spécifique, dans l'hypothèse où les futurs prélèvements mettraient en évidence un risque sanitaire. »

Les éléments présentés par la société Pigeon Carrières dans le mémoire en réponse à la MRAe n'ont pas soulevé d'observations lors de la première enquête publique. En ce sens, aucun élément complémentaire n'a été apporté au dossier sur ce point.



PIGEON CARRIERES

S.A.S. au capital de 5.600.000 € Siège Social - La Guérinière B.P. 37095 - 35370 ARGENTRÉ-DU-PLESSIS Téléphone 02 99 96 63 65 - Télécopie 02 99 96 52 02

Louvigné-de-Bals, Tél. 02 99 49 00 40 - Martigné-Ferchaud, Tél. 02 99 47 93 83 - Torcé Vivier-en-Charnie, Tél. 02 43 90 43 08 Chanteple. Dépôt Matériaux, Tél. 02 99 41 56 05 - La Croixille, Tél. 02 43 68 54 57 - Montreuil

Carrières - Matériaux de Construction et de Viabilité - Tuyaux transports à domicile par camions

INTERNET: www.groupe-pigeon.com

R.C. Rennes B 342 793 692 D. Banc. Banque Bretagne Vitré C.C.P. Rennes N° 3707-91 F SIRET 342 793 692 00019 Code APE 812 Z N° TVA FR 86 342 793 692

CARRIÈRE DU TAHUN Commune de Guéméné-Penfao Département de Loire-Atlantique (44)

Dossier de demande d'autorisation d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement



Complément relatif au trafic routier

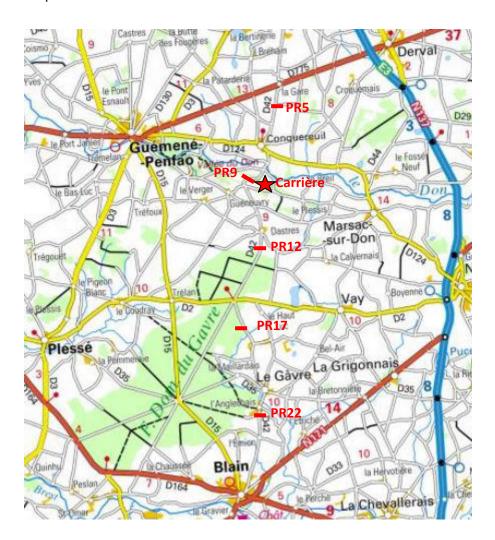
Analyse des comptages réalisés en décembre 2018 par le Conseil Départemental de LOIRE ATLANTIQUE

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière du Tahun, le Conseil Départemental de Loire Atlantique a réalisé un comptage du trafic routier sur la route départementale RD 42.

Les comptages ont eu lieu :

- du vendredi 14 au jeudi 20 décembre 2018,
- sur 5 points de mesures,
- dans les 2 sens de circulation,
- en distinguant les Véhicules Légers (VL) et les Poids-Lourds (PL).

Les points de mesures sont localisés sur la carte ci-dessous :



Les résultats sont les suivants :

Véhicules	Sens 1 : Conqu	iereuil	vers Le Gâv	/re	Sens 2 : Le Gâvre vers Conquereuil						
Légers	TMJA	%	TMJO	%	TMJA	%	TMJO	%			
PR5	235	94,4	253	93	234	95,9	256	95			
PR9	257	97,3	276	97	260	97	276	97			
PR12	233	95,5	250	95	240	97,2	260	97			
PR17	239	96,8	255	96	240	96	261	95			
PR22	1757	97,3	1917	97	1812	97,7	1986	97			

TMJA: Trafic Moyen Journalier Annuel TMJO: Trafic Moyen Journalier Ouvrable

Poids	Sens 1 : Conqu	ereuil	vers Le Gâv	Sens 2 : Le Gâvre vers Conquereuil					
Lourds	TMJA	%	TMJO	%	TMJA	%	TMJO	%	
PR5	10	4,1	14	5	14	5,6	20	7	
PR9	8	3,0	10	3	7	2,7	9	3	
PR12	11	4,5	14	5	7	2,8	9	3	
PR17	8	3,2	10	4	10	4	13	5	
PR22	49	2,7	66	3	43	2,3	57	3	

Tout Véhicule	Sens 1 : Conquereuil	vers Le Gâvre	Sens 2 : Le Gâvre vers Conquereuil			
venicule	TMJA	TMJO	TMJA	TMJO		
PR5	244	270	249	273		
PR9	268	286	264	285		
PR12	244	264	247	269		
PR17	247	265	250	274		
PR22	1806	1983	1855	2043		

La circulation sur la RD42 entre Le Gâvre et Conquereuil reste très modeste. Celle-ci s'intensifie à l'approche de Blain.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière, l'étude d'impact présentait une répartition du trafic lié à la carrière (pages 127 à 129) sur les RD 42 (Conquereuil – Le Gâvre) et RD 125 (Guéméné Penfao – Marsac-sur-Don).

Le trafic de camions lié à l'activité de la carrière est estimé à 25 PL par jour (soit 50 passages) pour une production moyenne de 180 000 t/an et de 53 PL par jour (soit 106 passages) pour une production maximale de 400 000 t/an.

Initialement, il était envisagé une répartition du trafic selon les 4 directions depuis la carrière :

Direction des trafics		Production 180 00	•		Production maximale : 400 000 t/an			
Passage de véhicules liés à l'activité de la carrière (passage)	50				106			
	RD 125 vers Derval	RD 125 vers Guéméné Penfao	RD n° 42 vers le Nord	RD n° 42 vers le Sud	RD 125 vers Derval	RD 125 vers Guéméné Penfao	RD n° 42 vers le Nord	RD n° 42 vers le Sud
Passage de poids lourds issus de la carrière (%)	10 (20 %)	20 (40 %)	10 (20 %)	10 (20 %)	21 (20 %)	43 (40 %)	21 (20 %)	21 (20 %)

Pour une production moyenne, les tableaux ci-dessous présentent l'incidence du trafic sur la RD42 aux différents points de mesures en considérant, comme dans l'étude d'impact, que 10 camions par jour partent ou arrivent vers le Nord et 10 camions par jour partent ou arrivent vers le Sud. La comparaison s'effectue par rapport au trafic moyen journalier ouvrable (TMJO).

	Se	ns 1 :	Conquereuil	vers Le	Gâvre	Sens 2 : Le Gâvre vers Conquereuil				
RD42 -PL	TMJO	%	passage camion de la carrière	% PL/ TV	%PL carrière/PL	ТМЈО	%	passage camion de la carrière	% PL/ TV	%PL carrière /PL
PR5	14	5	+10	8,6%	41,7%	20	7	+10	10,6%	33,3%
PR9	10	3	+10	6,8%	50,0%	9	3	+10	6,4%	52,6%
				C	arrière du Ta	hun				
PR12	14	5	+10	8,8%	41,7%	9	3	+10	6,8%	52,6%
PR17	10	4	+10	7,3%	50,0%	13	5	+10	8,1%	43,5%
PR22	66	3	+10	3,8%	13,2%	57	3	+10	3,3%	14,9%

RD42 -	Sens 1 :	Conquereuil	vers Le Gâvre	Sens 2 : L	e Gâvre vers	Conquereuil
Tout véhicule	TMJO	passage camion de la carrière	Augmentation du trafic TV	ТМЈО	passage camion de la carrière	Augmentation du trafic TV
PR5	270	+10	3,6%	273	+10	3,5%
PR9	286	+10	3,4%	285	+10	3,4%
			Carrière du Ta	hun		
PR12	264	+10	3,6%	269	+10	3,6%
PR17	265	+10	3,6%	274	+10	3,5%
PR22	1983	+10	0,5%	2043	+10	0,5%

Au niveau de la RD42, le trafic de camions lié à l'activité de la carrière ainsi envisagé, serait compris entre un tiers et la moitié des camions qui circuleraient proche du site. Cette proportion ne serait plus que d'environ 15 % en s'approchant de Blain.

Au regard du trafic global sur la RD42, le trafic lié aux camions de la carrière restera faible (moins de 4 % d'augmentation du trafic).

Au cours de l'instruction, suite aux échanges avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique, il a été envisagé que la RD 125 ne sera empruntée par les poids lourds uniquement qu'entre la RD 42 et l'entrée/sortie de la carrière. Le trafic issu de la carrière utilisera uniquement la RD 42 vers le nord ou vers le sud pour rejoindre le réseau structurant. La répartition du trafic maximal estimé (53 camions) se répartissant en 20% vers le Sud (soit 10 camions /jour) et 80% vers le nord (soit 43 camions par jour).

Incidence du trafic maximal sur la RD 42 (106 passages = 53 camions)

Trafic vers le Nord

	Se	Sens 1 : Conquereuil vers la carrière						Sens 2 : la carrière vers Conquereuil			
RD42 - PL	TMJO	%	passage camion de la carrière	% PL/ TV	%PL carrière/PL	ТМЈО	%	passage camion de la carrière	% PL/ TV	%PL carrière/PL	
PR5	14	5	+43	18,2%	75,4%	20	7	+43	19,9%	68,3%	
PR9	10	3	+43	16,1%	81,1%	9	3	+43	15,9%	82,7%	

	Sens	1 : Conquereເ	uil vers la carrière	Sens 2 : la carrière vers Conquereuil			
RD42 - TV	TMJO	passage camion de la carrière	Augmentation du trafic TV	ТМЈО	passage camion de la carrière	Augmentation du trafic TV	
PR5	270	+43	13,7%	273	+43	13,6%	
PR9	286	+43	13,1%	285	+43	13,1%	

Trafic vers le Sud :

		Sen	s 1 : Carrière ve	ers Le Gâv	re	Sens 2 : Le Gâvre vers la carrière					
RD42 - PL	TMJO	%	passage camion de la carrière	% PL/ TV	%PL carrière/ PL	ТМЈО	%	passage camion de la carrière	% PL/ TV	%PL carrière/PL	
PR12	14	5	+10	8,8%	41,7%	9	3	+10	6,8%	52,6%	
PR17	10	4	+10	7,3%	50,0%	13	5	+10	8,1%	43,5%	
PR22	66	3	+10	3,8%	13,2%	57	3	+10	3,3%	14,9%	

	Sen	s 1 : Carrière v	ers Le Gâvre	Sens 2 : Le Gâvre vers la carrière				
RD42 - TV	TMJO	passage camion de la carrière	Augmentation du trafic TV	ТМЈО	passage camion de la carrière	Augmentation du trafic TV		
PR12	264	+10	3,6%	269	+10	3,6%		
PR17	265	+10	3,6%	274	+10	3,5%		
PR22	1983	+10	0,5%	2043	+10	0,5%		

Dans cette configuration (production maximale dirigée vers la RD42), le trafic de camions lié à l'activité de carrière représentera :

- vers le Nord (vers Conquereuil) : une part importante du trafic de camions (plus de 68 %) et une augmentation modérée du trafic total de l'ordre de 13 %.
- vers le Sud (vers Le Gâvre) : une part importante du trafic de camions (plus de 52 %) et une augmentation faible du trafic total de l'ordre de 3,5 %.